

RAPPORT D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNAUTES VIVANT AUTOUR DES ENTREPRISES MINIERES



Expérience de AFREWATCH dans la province du
Lualaba en RDC de 2015 à 2018

Avec l'appui technique et financier de



Remerciements

AFREWATCH remercie grandement toutes les personnes physiques et ONG partenaires qui ont contribué efficacement à l'élaboration et à la publication du présent rapport.

Nous pensons particulièrement aux partenaires des ONG Action de Carême et Pain Pour le Prochain suisses pour leur soutien financier et technique sans lequel la mise en œuvre de ce programme ne serait pas possible.

Nous songeons aux membres de trois communautés locales autour des entreprises minières du Lualaba en leur qualité de bénéficiaires de premier rang pour leur collaboration à la mise en œuvre du programme, Luilu, Musonoie, Rianda-Kapaso-Kaindu.

Nous citons Me Céline TSHIZENA et Emmanuel UMPULA pour leurs commentaires positifs ; Christian ALUBATI et Claudine MBUYI pour leur participation à la mise en œuvre du programme et Richard MUKENA pour la coordination du programme.

Table des matières

I.	Contexte.....	3
II.	Lieux de la mise en œuvre du programme	4
	a. <i>Les communautés de Luilu</i>	4
	b. <i>Les communautés de Musonoie</i>	4
	c. <i>Les communautés de Rianda, Kapaso et Kaindu</i>	5
III.	Rappel de grands objectifs du projet	6
IV.	De la méthodologie	6
	a. <i>De l'indentification des problèmes et des solutions</i>	6
	c. <i>Du renforcement de capacités et de l'organisation des communautés</i>	10
	e. <i>Du plaidoyer</i>	11
	f. <i>Du suivi et évaluation</i>	11
V.	Déroulement des activités.....	12
	a. <i>Année 2015</i>	12
	b. <i>Année 2016</i>	17
	c. <i>Année 2017</i>	19
VI.	Changements constatés.....	27

I. Contexte

Ce rapport décrit l'exécution du projet d'accompagnement des communautés vivant autour des entreprises minières dans la Province du Lualaba, notamment celles des filiales de Glencore,¹ Katanga Copper Company (KCC) et Mutanda Mining (MUMI).

Depuis 2015, AFREWATCH a formé et crée les Comités des communautés locales dans les cités de Musonoie et de Luilu autour des entreprises KCC, et des villages de Rianda, Kapaso et Kaindu autour de l'entreprise MUMI.

Les comités créés autour de ces filiales de Glencore, monitorent aussi les impacts des autres entreprises dans le Lualaba notamment la Sino-Congolaise des Mines (Sicomines), la Compagnie Minière de Musonoie (COMMUS), la Générale des Carrières et des Mines (GCM), la Chemical of Africa (CHEMAF), Metalkol et autres.

Ce programme avait été initié en 2014 suite à la publication de deux rapports publiés par les partenaires Action de Carême et Pain Pour le Prochain sur les impacts négatifs des filiales de Glencore en RDC sur les communautés et sur l'environnement.

En effet, plusieurs problèmes entretenaient les conflits sociaux entre ces entreprises et les populations locales concernant la création d'emplois et l'utilisation de la main d'œuvre locale, la facilitation de l'accès aux services sociaux de base (l'éducation, les soins de santé, l'eau, les routes), la réparation des préjudices causés par la pollution de l'environnement et la destruction des champs comme moyen de subsistance, etc. A cette liste des problèmes, il faut dire que les communautés ignoraient leurs droits et par conséquent incapables d'avoir un dialogue avec les entreprises.

Ce programme d'accompagnement est une réponse au besoin de renforcement de capacités et d'organisation de communautés au niveau de la base. Durant quatre ans, AFREWATCH a effectué ce travail grâce auquel le niveau de compréhension des problèmes socio-économiques et la mise en œuvre des activités d'intervention des communautés dans la manipulation des mécanismes de revendication de leurs droits se sont davantage améliorés.

Ce rapport présente les succès et les défis dans la poursuite des activités de monitoring, de documentation, de dénonciation, de plaidoyer ainsi que de promotion des droits humains en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations ou communautés vivant autour des entreprises minières par l'exploitation des ressources naturelles.

¹ <https://en.wikipedia.org/wiki/Glencore> : **Glencore plc** (an acronym for Global Energy Commodity Resources) is an Anglo-Swiss multinational commodity trading and mining company with headquarters in Baar, Switzerland, and a registered office in Saint Helier, Jersey. The current company was created through a merger of Glencore with Xstrata on 2 May 2013.^[2] As of 2015, it ranked tenth in the Fortune Global 500 list of the world's largest companies.^[3] As Glencore International, the company was already one of the world's leading integrated producers and marketers of commodities. It was the largest company in Switzerland and the world's largest commodities trading company, with a 2010 global market share of 60% in internationally tradable zinc, 50% in internationally tradable copper, 9% in the internationally tradable grain market and 3% in the internationally tradable oil market

II. Lieux de la mise en œuvre du programme

Au début de l'exécution du programme, les bénéficiaires de ce projet étaient principalement les communautés des cités de Musonoie et Luilu ainsi que des villages de Rianda, Kapaso et Kaindu vivant autour des entreprises minières KCC et MUMI.

Depuis les années 2016, une année après le lancement du programme, d'autres populations autour des cités de Luilu et de Musonoie ainsi que des villages autour de l'entreprise MUMI ont également bénéficié de ce large programme qui vise le renforcement des capacités pour la protection et la promotion des droits humains.

a. Les communautés de Luilu

Pour la cité de Luilu : le village Noa (1km avec plus ou moins 3500 habitants), le village Yenge (20Km avec plus ou moins 800 habitants), le village Kambimbi (20km avec plus ou moins 1000 habitants), le village Samukonga (22Km avec plus ou moins 1000 habitants), le village Samukinda (25Km avec plus ou moins 1500 habitants) et le village Sept (35km avec plus ou moins 100 habitants) .

Luilu est un ancien quartier de la Gécamines situé à plus de 20 km de la ville de Kolwezi, il compte plus de 30.000 habitants. La cité de Luilu est habitée principalement par les anciens travailleurs de la Gécamines à la retraite et qui s'adonnent depuis à l'agriculture et à l'exploitation minière artisanale pour survivre. Les communautés de Luilu sont riveraines des entreprises minières KCC, GCM, SICOMINES, etc., qui exploitent principalement le cuivre et le cobalt sur les sites miniers que la Gécamines leur a concédés. Luilu fait face aux problèmes de manque d'eau, de vieillissement des infrastructures routières, de délestage ou carrément d'absence d'électricité dans certaines zones, de non accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi, etc.

b. Les communautés de Musonoie

Pour la cité de Musonoie : la cité de Kapata (8km avec plus ou moins 6000 habitants), le quartier Tshipuki (3Km avec plus ou moins 10000 habitants), le village Tshabula (5Km avec plus ou moins 3500 habitants), le village Pierre Muteba (7Km avec plus ou moins 1200 habitants), les villages Tshizuza et Musalo (10 Km avec plus ou moins 600 habitants) et UCK (10Km avec plus ou moins 6000 habitants).

La cité de Musonoie est située à 5km de la ville de Kolwezi dans la province du Lualaba en RDC. Musonoie est considéré comme la plus grande entité de tous les anciens camps de l'entreprise publique Gécamines avec une population estimée à ce jour à plus de 70.000 habitants². La cité de Musonoie est constituée des quartiers ci-après : Ecailles, Trabeka, Léo, Kipushi, Saba, Jado et Bel-air.

² Estimation faite à partir des chiffres avancés pour les campagnes de vaccination dans le domaine de la santé publique

Les populations de Musonoie vivent autour de l'entreprise KCC qui avait acquis les concessions minières en 2011, GCM et COMMUS. Les maisons des camps d'habitation, les écoles, les infrastructures sanitaires et routières construites par la Gécamines sont aujourd'hui en état de délabrement très avancé suite au manque d'entretien. La plupart des parents de familles autrefois travailleurs de la Gécamines ont été envoyés à la retraite précoce lors de la privatisation de ses unités de production, ce qui justifie aussi l'exploitation minière artisanale et l'agriculture.

c. Les communautés de Rianda, Kapaso et Kaindu

Autour de l'entreprise MUMI : les villages Mibanze (3km de Kaindu avec plus ou moins 360 habitants), Dikanda (4km de Mibanze avec plus ou moins 2246 habitants), Kawala (5km avec plus ou moins 18000 habitants), Mayeba (7km avec plus ou moins 1500 Habitants), Kinsenda (42Km de la ville de Kolwezi avec plus ou moins 4500 habitants) et Kawama (50Km de la ville de Kolwezi avec plus ou moins 18000 habitants).

Ces communautés situées à près de 30 km de Kolwezi sont riveraines de l'entreprise minière MUMI. Ces 3 villages comptent plus de 5000 habitants vivant de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage. Les problèmes auxquels ces communautés font face sont le manque d'eau potable, l'absence des soins de santé pour tout le monde, le manque de routes, l'accès difficile à la scolarisation des enfants, le manque d'utilisation de la main d'œuvre locale, etc.

Il est important de signaler qu'au début de ce programme, les activités de terrain concernaient les communautés locales de deux entreprises de Glencore dont KCC et MUMI. Mais pour des raisons de durabilité du programme, les activités des autres entreprises principalement d'origine chinoise implantées dans la zone ont été prises en compte ; c'est le cas de la Compagnie Minière de Musonoie (COMMUS), la Générale des Carrières et des Mines (GCM) et Kamoto Copper Company (KCC) à Musonoie ; la SinoCongolaise des Mines (Sicomines), Métal Kolwezi (Métalkol), KCC à Luilu et Mutanda Mining (Mumi), la Minière de Kalumbwe Myunga (MKM), Société Minière du Katanga (SOMIKA), Kisanfu Mining (KIMIN), Chemical of Africa (CHEMAF).

III. Rappel de grands objectifs du projet

Les objectifs majeurs de ce projet basé sur l'accompagnement des communautés locales de la province du Lualaba se résument dans les points ci-après :

- Organiser les communautés locales des entreprises minières du Lualaba et leur faire doter des comités locaux avec une personnalité juridique en vue de jouer le rôle d'interlocuteur auprès des décideurs des entreprises et de l'Etat ;
- Renforcer les capacités des communautés sur les notions des droits de l'Homme, la responsabilité sociétale des entreprises minières, des obligations des entreprises et de l'Etat, de la sécurité des défenseurs des droits humains, la gestion des asbl, la gouvernance des industries extractives ;
- Initier les comités des communautés locales au travail de monitoring et/documentation, du plaidoyer et du rapportage des activités de protection et de promotion des droits humains.

IV. De la méthodologie

AFREWATCH a recouru à la combinaison de différentes techniques afin d'atteindre les résultats escomptés. C'est notamment : l'observation, l'entretien et l'apprentissage.



a. De l'identification des problèmes et des solutions

L'identification des besoins des communautés et des zones impactées a été une étape importante dans la mise en œuvre de ce projet. Grâce à cette observation directe, l'équipe d'enquête de AFREWATCH a pu identifier les problèmes et/ou besoins des communautés et les défis auxquels celles-ci font face. En janvier 2015, AFREWATCH a visité les communautés des cités de Luilu, de Musonoie et des villages de Kapaso, de Rianda et de Kaindu pour lesquelles ce projet a été exécuté. Parmi les problèmes identifiés par l'équipe de AFREWATCH, nous pouvons citer notamment : le manque de dialogue entre les communautés et les entreprises, l'ignorance par les communautés de leurs droits, une faible contribution des entreprises au développement communautaires, faible implication des autorités dans la recherche des solutions de communautés par l'application de la loi.

Du 19 au 22 janvier 2015, AFREWATCH a organisé et effectué une mission de terrain dans la province du Lualaba, précisément dans les cités et villages autour des entreprises minières KCC et Mumi pour identifier les besoins en formation, les personnes à former et les communautés à organiser en groupe de suivi et revendication.

Différents critères ont été utilisés pour identifier les bénéficiaires de la formation. Le genre a été aussi pris en compte pour tenter d'équilibrer la représentativité des hommes et des femmes dans la composition des assemblées générales et des comités des communautés locales ; les personnes sélectionnées provenaient de différentes couches sociales notamment les enseignants, les agriculteurs, les femmes de ménages, les religieux et les étudiants. Par ailleurs, le plus grand choix a été celui d'identifier les communautés qui devraient bénéficier de l'accompagnement de AFREWATCH.



Mission de terrain de l'équipe de AFREWATCH dans la cité de Luilu pour l'identification des besoins et des participants des communautés locales de l'entreprise minière KCC



Mission de terrain de l'équipe de AFREWATCH dans la cité de Musonoie pour l'identification des besoins et des participants des communautés locales de l'entreprise minière KCC



Mission de terrain de l'équipe de AFREWATCH à Kaindu pour l'identification des besoins et des participants des villages Rianda, Kaindu et Kapaso autour de l'entreprise minière Mumi

b. Du développement des outils de formation

Bien avant la tenue de l'atelier de formation à l'intention de communautés locales des entreprises minières KCC et Mumi, notamment les populations des cités de Luilu, de Musonoie et des villages Rianda, Kapaso et Kaindu, AFREWATCH avait au mois de février 2015, organisé une réunion technique avec les experts dans la gouvernance des industries extractives ainsi que la gestion des ressources naturelles. Il s'agissait des Messieurs UMPULA NKUMBA Emmanuel sur les voies de recours et les mécanismes de plaintes au niveau national et international, OKENDA LOHESHE Jean Pierre sur les obligations des entreprises vis-à-vis des communautés locales et BEEN MASUDI KINGOMBE Dieudonné sur les notions générales des droits humains.



Réunion technique préparatoire de l'équipe de travail dans le projet au bureau de AFREWATCH avec les experts retenus pour la préparation et le développement des modules destinés aux communautés locales des entreprises minières du Lualaba

AFREWATCH a recouru à l'expertise interne et externe pour former, organiser et accompagner les comités des communautés locales. Les experts choisis ont développé des modules de formation sur différents sujets notamment les notions sur les ABC des droits de l'Homme, les obligations des entreprises, de l'Etat et des communautés, les voies de recours en cas de violation des droits humains, la gestion des associations sans but lucratif, la redevance minière, le monitoring, la documentation, le plaidoyer et le rapportage des cas des violations des droits de l'Homme et la sécurité des défenseurs des droits humains.

Ces modules étaient remis aux participants à chaque séance de formation. Par ailleurs, les comités ont reçu une documentation composée du code minier, règlement minier, de la loi sur les associations sans but lucratifs, de la loi sur les principes fondamentaux de protection de l'environnement et autres documents nécessaires.

c. Du renforcement de capacités et de l'organisation des communautés

Il se traduit principalement par l'organisation des ateliers de renforcement des capacités et le suivi des tâches périodiques des activités des comités des communautés locales installés. Les ateliers ont été organisés soit par AFREWATCH soit par des organisations tierces de la société civile avec son appui qui a consisté à identifier les activités et négocier et faciliter la participation des représentants des communautés. Après le travail d'identification des problèmes des communautés et de développement des outils de formations, Il a été organisé 3 ateliers de formation.

Pouvez-vous parler en résumé de contenu de formations, de nombre de personnes formées y compris leur genre.

En 2015, AFREWATCH a organisé à l'intention des comités un atelier de renforcement des capacités qui introduisit les notions élémentaires et principales des droits de l'Homme, les techniques de récolte des données sur les cas des violations des droits humains, les voies de recours en cas des violations des droits humains, ainsi que de la responsabilité sociétale des entreprises. Il a été aussi facilité la mise en place des comités des communautés locales.

En 2016, les comités des communautés ont bénéficié d'une formation sur le monitoring et la documentation des violations des droits de l'Homme, la gestion d'une asbl, la sécurité des défenseurs des droits humains et le plaidoyer.

En 2017, les mêmes comités ont été formés sur les notions de redevance minière et l'utilisation des données ITIE. Ils ont aussi été initiés sur l'utilisation des réseaux sociaux dans la documentation et le reportage des cas des violations des droits de l'Homme.

En 2018, AFREWATCH a recyclé les membres des CCL au travail de documentation et de plaidoyer grâce auquel ils sont entrés en contact avec différents décideurs publics et privés.

Dans le cadre de partage d'expériences, AFREWATCH a facilité la participation de représentants de communautés locales formés à des rencontres organisées par d'autres ONG soit à Lubumbashi ou soit à Kolwezi.

A Lubumbashi, AFREWATCH a facilité la participation des quatre représentants de comités des communautés du Lualaba à l'atelier organisé du 11 au 12 avril 2017 par la Plateforme des ONG intervenant dans secteur Minier (POM) sur le processus de révision du Code minier et les droits des communautés locales.

A Kolwezi, les représentants des comités ont participé à trois forums suivants :

- forum alternative Mining INDABA organisé par SARW (Southern Resources Watch), programme thématique the Open Society Initiative of Southern Africa (OSISA) du 5 au 6 avril 2017
- 30^{ème} session de l'IDAK « enjeux et défis de la production, transformation et commercialisation du cobalt en RDC » organisé par l'ONG allemande GIZ du 4 au 5 octobre 2018

d. Monitoring & documentation

Ce travail a permis aux comités de récolter l'information élémentaires mais nécessaire sur les cas des violations des droits de l'Homme ou tout autre changement intervenu dans la vie des communautés respectives vis-à-vis des activités minières des entreprises. Les informations collectées étaient souvent appuyées par des rapports mensuels de monitoring des cas des violations des droits humains. Ensuite, il a été question de la documentation des cas monitorés au nombre de cinq par communauté et pour l'année 2018. Cette fois-ci, le rapportage de cas était appuyé par des éléments de preuve audio et vidéos portant des cas saillants notamment l'accès à l'eau, à l'éducation, à la santé, aux infrastructures, à l'électricité, etc.

e. Du plaidoyer

Les cas et problèmes identifiés et documentés ont donné lieu au plaidoyer que les comités des communautés ont mené auprès des décideurs étatiques et des entreprises. Un tableau contenant les résultats du plaidoyer est renseigné plus bas.

Tout au long de l'exécution du projet, AFREWATCH s'est toujours entretenu d'une part avec les communautés régulièrement victimes des violations de leurs droits et de l'autre part avec des responsables des entreprises ou étatiques et parlementaires. Ceci a constitué des occasions d'échanges révélant encore davantage les problèmes et défis que ces dernières connaissent. L'entretien a permis à AFREWATCH de comprendre la nature de relations entretenues entre les entreprises minières et les communautés, et aussi entre celles-ci et les autorités politico-administratives.

f. Du suivi et évaluation

AFREWATCH a assuré le suivi des travaux de monitoring et/documentation, de plaidoyer et de rapportage que les comités avec le concours de leurs membres de communautés, ont effectué durant la mise en œuvre des projets du programme.

Pour y parvenir, sept missions ont été effectuées à Kolwezi pour s'assurer du bon déroulement du travail des comités notamment : le monitoring, la documentation et le plaidoyer d'une part et le suivi et vérification des cas documentés d'autre part.

Les activités de suivi et évaluation visaient l'identification de progrès et de faiblesses constatés dans la mise en œuvre du projet. A chaque atelier d'évaluation, les stratégies pour conserver les acquis et améliorer les points faibles étaient proposées par les participants.

V. Déroulement des activités

Avant l'exécution du projet, les communautés cibles n'étaient pas structurées et n'avaient pas de capacités d'action ou d'intervention. Cette absence d'organisation communautaire ne facilitait pas un dialogue harmonieux avec les entreprises minières. Voilà pourquoi ce programme a été exécuté à travers les différentes activités dont les grandes lignes sont décrites ci-dessous par année.

a. Année 2015

L'objectif principal du projet en 2015 était d'amorcer un renforcement préliminaire des capacités des membres des communautés et d'organiser ces derniers en associations sans but lucratif afin de faire d'elles des interlocuteurs valables auprès des entreprises minières et même des autorités étatiques.

a.1. Activités entreprises

Un atelier de renforcement des capacités sur les ABC des droits humains, les techniques de collecte des données ou de documentation, les voies de recours en cas de violation des droits humains, avait été organisé respectivement du 12 au 14 mars 2015 à Luilu, du 03 au 05 août 2015 à Musonoie et du 06 au 08 août 2015 à Rianda, Kapaso et Kaindu.





Photos de famille des 30 participants de la communauté de Luilu et membres de ADDL prise à la fin de l'atelier organisé en mars 2015 dans la salle de réunion de la paroisse catholique Saint Pascal



Travail en commission à Luilu sur les abc, l'identification des cas et la qualification des cas des violations des droits humains lors de l'atelier de renforcement des capacités de mars 2015



Photo de famille des participants de la communauté de Rianda, Kapaso et Kaindu et formateurs lors de l'atelier de renforcement des capacités organisé en mars 2015 dans la salle de réunion de la paroisse Fellowship au village Kaindu



Photos de famille des 30 participants de la communauté de Musonoie et membres de ADM prise à la fin de l'atelier de renforcement des capacités organisé en avril 2015 dans la salle de réunion de la paroisse catholique Saint Jean

A l'issue de ces ateliers de formation, 3 comités des communautés locales (CCL) ont été créés et implantés à raison d'un comité par communauté. Huit à dix membres de chaque comité avaient été élus avec pour mission de représenter leurs communautés respectives dans les échanges avec les décideurs publics et privés. Les 3 comités étaient constitués de la manière suivante : 3 hommes et

5 Femmes pour le comité de Luilu, 4 hommes et 4 Femmes pour le comité de Musonoie et 8 hommes pour le comité autour de Mumi.



Photo de huit membres du comité élus par les membres de la communauté de Luilu avec Mme Claudine Makula et Patrick Bombi comme respectivement coordonnatrice et coordonnateur adjoint



Photo de dix membres du comité élus par les membres de la communauté de Rianda, Kapaso et Kaindu avec Messieurs Henri NAWAJ et BONDALANGI NGANDU comme respectivement coordonnateur et coordonnateur adjoint



Photo de huit membres du comité élus par les membres de la communauté de Musonoie avec Messieurs Jean KASONGO et Donat SAVU comme respectivement coordonnateur et coordonnateur adjoint de l'asbl

Après les ateliers de renforcement des capacités, AFREWATCH a accompagné ces nouveaux comités qui ont été enregistrés et obtenu chacun le statut d'Asbl notarié et un certificat d'agrément auprès de l'Etat congolais. Grâce à cette reconnaissance officielle, les actions de ces comités seront désormais posées dans la légalité et les membres agissent formellement au nom de leur association et en faveur de l'ensemble des communautés. Ces comités ont été aussi baptisés sous le nom de : Association pour le développement de Musonoie en sigle ADM, Association pour le développement des communautés du Lac Kando en sigle ADLK, Association pour le développement durable de Luilu en sigle ADDL.

a.2. Résultats obtenus

Les résultats importants suivants ont été atteints :

- 30 personnes représentant de communautés locales ont été formés sur les notions préliminaires des droits humains, le monitoring, etc.
- Les trois communautés de Musonoie, de Luilu et des villages Rianda, Kapaso et Kaindu, ont été organisées et dotées chacune d'un comité local appelé Comité des Communautés Locales (CCL) ;
- Les comités établis ont obtenu le statut d'Asbl auprès de l'Etat congolais ;
- Les comités établis ont produit chacun sept rapports de monitoring des cas des violations des droits humains pour un total de vingt de leurs contrées ou zone d'intervention pour la seule période allant des mois de mars à juin 2015.

b. Année 2016

L'objectif du projet en 2016 consistait principalement à initier les comités au travail de monitoring et de gestion de leurs Asbl. Deux étapes importantes ont caractérisé le projet : la tenue de l'atelier de renforcement des capacités et l'exécution du travail de monitoring sanctionné aussi par la production des rapports de monitoring.

b.1. Activités entreprises

Du 30 mars au 1^{er} avril 2016, AFREWATCH a organisé à l'intention des membres des comités de 3 communautés, un atelier de renforcement des capacités sur la gestion d'une Asbl, le monitoring des cas des violations des droits de l'Homme, les obligations des entreprises vis-à-vis des communautés, les techniques de documentation des cas des violations des droits humains et la sécurité des défenseurs des droits humains.



Atelier de renforcement des capacités des membres de trois comités des communautés organisé en mars-avril 2016 dans la salle de conférence du centre Immaculata

En tant qu'Asbl nouvellement établies, les comités devraient assimiler ces notions de base sur la gestion administrative et financière de leurs organisations respectives. Les participants ont encore saisi l'opportunité d'approfondir leur connaissance sur le fonctionnement des organes composant leurs Asbl étant donné qu'elles doivent devenir des entités autonomes.

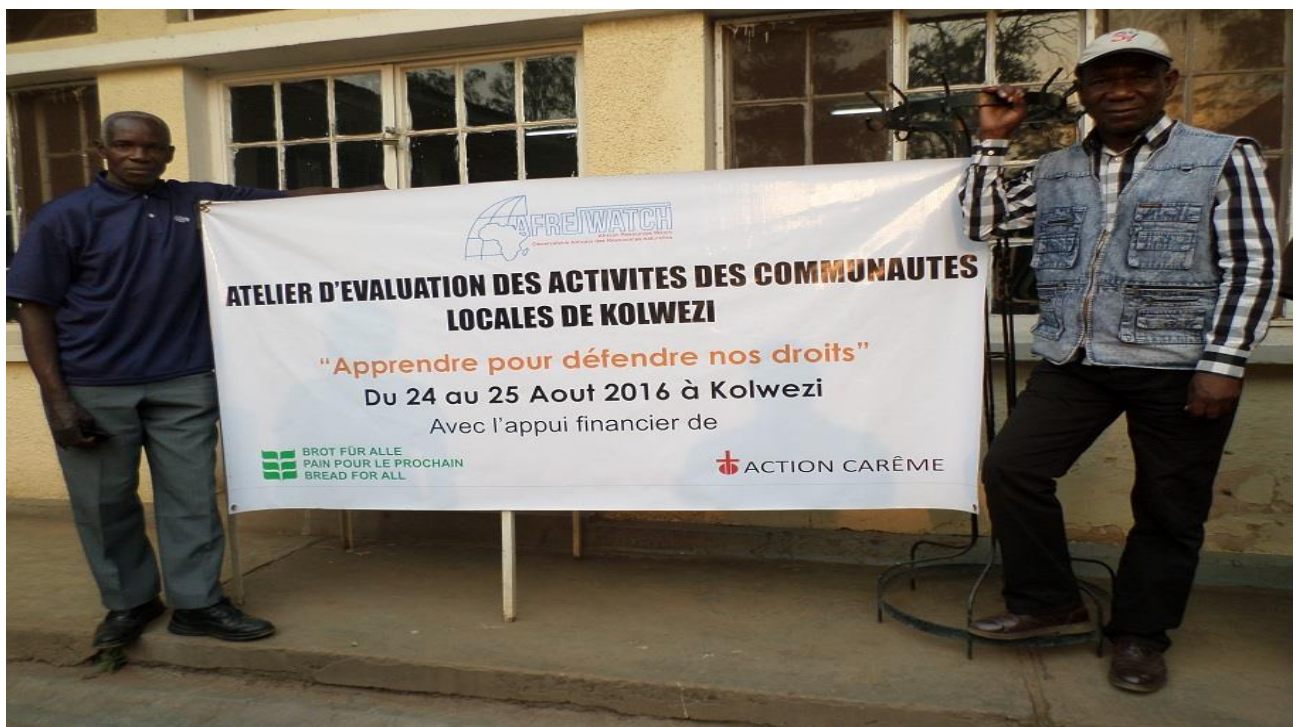
A travers cette activité, les Asbl ont aussi acquis les notions théoriques et pratiques sur la documentation des cas des droits de l'homme lors de l'exécution du travail de monitoring. Grâce à cette matière, les comités ont été préparés au travail de suivi des activités des entreprises minières dans leurs milieux respectifs ; ils ont aussi appris comment élaborer des rapports de monitoring des cas des violations des droits humains.

Pendant 8 mois soit de mars à octobre 2016, les trois comités établis ont effectué le travail de monitoring de la situation des droits de l'Homme dans leurs communautés respectives. Ce travail a été réalisé à travers les étapes suivantes :

- La collecte des données (faits, informations) : il s'agit des faits nouveaux ou passés ayant un impact sur la vie au quotidien des communautés locales et nécessitant une intervention des décideurs des entreprises ou des autorités politico-administratives ;
- L'élaboration des rapports de monitoring : chaque comité prépare un rapport de monitoring décrivant les faits constatés pendant le mois ;
- Le partage du rapport avec AFREWATCH : les comités envoient leurs rapports de monitoring chaque mois à AFREWATCH.

En 2016, les CCL ont élaboré et produit au total 15 rapports de monitoring des cas des violations des droits humains à raison de 5 par comité soit : ADCLK (5), ADDL(5), ADM(5).

Du 23 au 25 août 2016, AFREWATCH a organisé un atelier d'évaluation à Kolwezi au cours duquel le travail des CCL effectué en 2016 a été apprécié. Les CCL ont présenté leurs succès et défis respectifs. Avec l'équipe de AFREWATCH chaque comité a présenté ses techniques et moyens pour contourner les défis. Pour assurer la continuité de la mise en œuvre du programme, un travail de planification des activités de l'année 2017 était également à l'ordre du jour de cet atelier.



De gauche à droite, Jean Kasongo, le Coordonnateur de ADM(Musonoie) et un membre du comité lors de l'atelier d'évaluation des activités de 2016 à l'Institut UKARIMU.



Photo de trente personnes membres des trois comités de communautés lors de l'atelier d'évaluation des activités de 2016 tenu en août 2016 dans la salle de l'Institut UKARIMU de la GCM à Kolwezi

b.2. Résultats obtenus

En 2016, les résultats majeurs suivants ont été réalisés :

- Les CCL ont été capables de monitorer des cas des violations des droits humains dans leurs communautés respectives sur la situation des droits d'accès à l'eau, à la santé, à l'emploi, à un environnement sain, à l'éducation, etc.
- Les CCL ont produit au total 15 rapports mensuels de monitoring de la situation des droits humains des communautés vivant autour des entreprises minières.

NB : Il faut dire que plusieurs faiblesses ont été identifiées dans les rapports de monitoring de comités notamment la qualification de faits et leur présentation ; cependant les CCL ont chaque fois bénéficié de l'assistance de AFREWATCH pour améliorer davantage leur travail.

c. Année 2017

En 2017, le projet d'accompagnement des communautés de la province du Lualaba avait la spécificité, sur base des différents rapports de monitoring produits, d'initier les CCL aux actions de plaidoyer après avoir acquis des notions sur la responsabilité sociétales des entreprises minières.

c.1. Activités entreprises

Le travail de monitoring de cette année était accompagné d'activités de plaidoyer dont les actions étaient dirigées vers les autorités des différents services de l'Etat tels les ministères provinciaux et services travaillant sur les questions de l'environnement, de la santé, de l'éducation, des infrastructures, l'assemblée provinciale, et des responsables des différentes entreprises.

Le projet de l'année a été aussi caractérisé par trois faits majeurs : la tenue de l'atelier dans le cadre de la poursuite du renforcement des capacités, l'exécution du travail de monitoring et de plaidoyer et la participation des CCL aux forums des organisations de la société civile.

L'atelier de renforcement des capacités tenu du 17 au 19 mars 2017 dans la salle de réunion de la paroisse catholique Saint Jean XXIII, s'est articulé autour de différents thèmes notamment la redevance minière, les notions de plaidoyer, l'utilisation des réseaux sociaux dans la documentation des cas de violation des droits humains. A la fin de l'atelier, les CCL ont acquis une connaissance sur la redevance minière et ont été capables de calculer les montants que leurs entités respectives devraient percevoir suite à l'exploitation minière dans leurs entités.

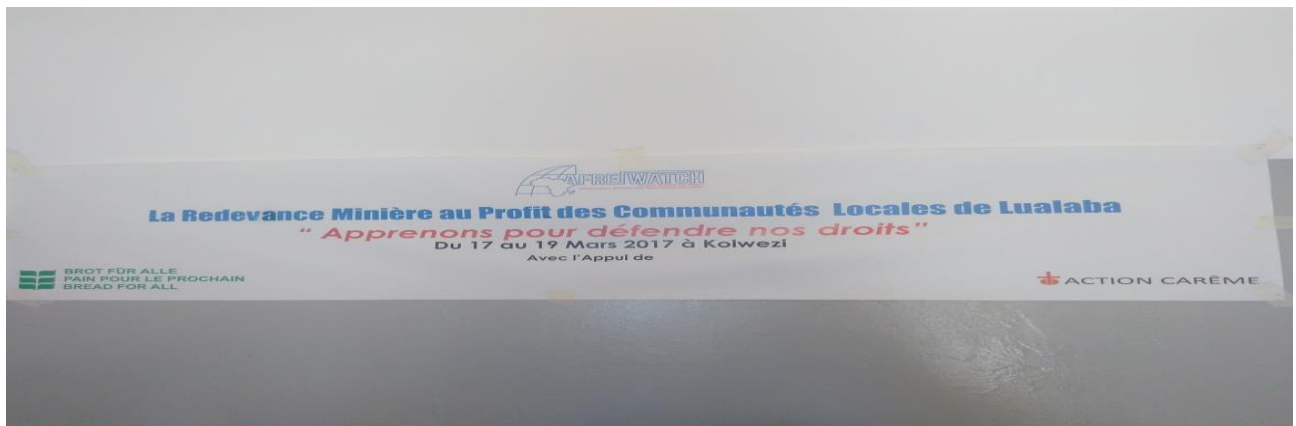


Photo de famille de l'atelier de renforcement des capacités réunissant les trente personnes membres de trois comités organisés, tenu dans la grande salle de la paroisse catholique Saint Jean XXIII de Kolwezi

En fournissant aux CCL les notions sur la redevance minière, AFREWATCH préparait les comités à inscrire cette question importante dans leur plan de plaidoyer, pour réclamer que le gouvernement central rétrocède la partie de la redevance de 15% qui revient à leurs entités territoriales décentralisée (ETD), conformément au code minier.

Dans ce même cadre, les CCL ont été initiés aux moyens d'action pour porter leurs revendications auprès des autorités et des entreprises, notamment la rédaction des lettres de demande d'audience, mémorandums, rapports, etc.

En 2017, le travail de monitoring a été chaque fois accompagné de l'étape de plaidoyer. Il était question de récolter des éléments détaillés sur base desquels la plupart d'actions de plaidoyer ont été menées. Le contenu du travail de plaidoyer est décrit en substance dans le tableau ci-après :

CCL	Cibles	Objet/Résumé du cas	Résultats obtenus
ADM	Les responsables du département du social de l'entreprise KCC dont M. MBAYO Georges (agent de liaison) et KITENGE Crispin (Superviseur)	Répondre aux besoins primaires de population tels que la desserte en eau potable et la réhabilitation ou la construction des écoles.	Le 19 avril 2017 ; audience accordée au CCL ; promesse de KCC de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales par la desserte en eau potable et la construction d'écoles
ADDL	Les responsables du département du social de l'entreprise KCC notamment M. Crispin KIBAMBE (officier de liaison)	Répondre aux besoins primaires de la population tels que la desserte en eau potable et la réhabilitation ou construction des écoles.	Le 15 avril 2017 audience accordée au CCL avec une promesse de réhabiliter le système d'approvisionnement en eau potable dans le temps raisonnable
	Le conseiller du Ministre provincial des infrastructures de la province du Lualaba	La réhabilitation de la route nationale n°49 et des grandes artères de la cité de Luilu endommagées par les engins des entreprises minières et à la base de fortes poussières et de sérieux problèmes de santé	Le 19 septembre 2017 audience accordée au CCL ; selon la promesse du conseiller du ministre, la route nationale qui passe par la cité Luilu et qui mène vers Dilolo sera asphaltée l'année prochaine.
ADCLK	Responsables du département du Social de l'entreprise MUMI dont M. Florent SAMATO	Participation à un entretien entre l'entreprise MUMI et ADCLK sur la prise en charge médicale d'une victime de pollution (juin 2017)	Entretien en juin 2017 avec promesse de MUMI de continuer le processus de collecte des preuves de pollution et de contamination de la victime avant toute action de prise en charge
	Ministre provincial de l'environnement	Résoudre un conflit de terre entre l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature (ICCN) et les communautés du lac Kando	Audience reportée plusieurs fois en 2017
ADM, ADDL, ADCLK	Cabinet du Ministre provincial des finances, M. ILUNGA	Rétrocession de la redevance minière	Le 15 avril 2017, audience accordée aux CCL ; promesse de M. ILUNGA de faire parvenir les desideratas au gouvernement provincial du Lualaba par le biais du ministre de tutelle
	Assemblée provinciale du Lualaba, M. KAMWENYA TUMBU MATAYLA	Rétrocession de la redevance minière	Le 26 avril 2017, audience accordée aux CCL ; promesse du Président de l'assemblée provinciale d'en parler au gouvernement provincial du Lualaba

Il faut aussi noter que les CCL ont intégré, dans leurs rapports mensuels, des activités de monitoring et de plaidoyer, des activités de gestion de leur Asbl. Au total, 15 rapports ont été produits à raison de 5 par CCL depuis avril jusqu'août 2017.

En 2017, des représentants des CCL ont participé aux forums que les partenaires de AFREWATCH ont organisés. Du 11 au 12 avril 2017, quatre membres des CCL ont participé à Lubumbashi à un atelier relativement au processus de révision du Code minier et les droits des communautés locales.



Participants à l'atelier d'échanges des membres des communautés locales venus de Kolwezi, Lubumbashi et Sakania (dont les représentants des communautés du Lualaba organisées par AFREWATCH), organisé dans la salle de réunion de la POM à Lubumbashi

Cet atelier organisé par la Plateforme des organisations intervenant dans le secteur des mines (POM) a tourné autour des points suivants :

- accompagnement des titulaires des Droits dans l'influence des politiques en vue de l'amélioration de leur condition de vie,
- la contribution de la société civile dans le processus de la révision du Code minier,
- l'analyse et la compréhension des enjeux liés aux questions de l'heure selon les expériences apportées par les différentes communautés : les consultations, la délocalisation, le cahier des charges, les fonds de développement communautaire.

Les 5 et 6 avril 2017, AFREWATCH a facilité la participation des communautés au forum Mining INDABA organisé par the Open Society Initiative of Southern Africa (OSISA). Ce forum de Kolwezi a rassemblé une centaine de participants constitués des représentants des entreprises minières, des officiels de l'Etat et les membres de la société civile. Les échanges ont porté sur la problématique de l'exploitation minière et le développement de la province du Haut-Katanga.

Les 23 et 24 novembre 2017, AFREWATCH a tenu un atelier d'évaluation qui a permis de mesurer les succès réalisés face aux défis du travail des CCL. A cette occasion, les CCL ont exposé leur progrès relatif au travail de monitoring, de plaidoyer, de rapportage et de gestion administratif de l'asbl. AFREWATCH a encore fourni des stratégies pour contourner les défis



Photo de trente participants représentant les trois comités des communautés lors de l'atelier d'évaluation des activités de 2017 tenu en novembre 2017 dans la salle de réunion de la paroisse catholique Notre Dame de Fatima dans la commune de Manika

C.2. Résultats obtenus

Le projet a réalisé les résultats suivant en 2017 :

- Les CCL ont amélioré le travail de collecte des données et de monitoring par la bonne qualification des violations des droits humains ;
- Les CCL ont consolidé le travail de monitoring des violations des droits de l'Homme par des actions de plaidoyer auprès des décideurs des entreprises minières et des autorités politico-administratives de la province du Lualaba.
- Les CCL ont produit au total 15 rapports

d. Année 2018

L'objectif du projet en 2018 –qui est aussi celui de 2019 –est comme suit :

- Les communautés locales et personnes victimes d'abus exigent le respect des droits humains, de l'environnement ainsi que des obligations contractuelles des entreprises dans l'exploitation des ressources naturelles notamment par les projets de Glencore ;
- Les communautés locales et personnes victimes des abus s'engagent pour la bonne gouvernance de l'exploitation des mines, des hydrocarbures et du bois ainsi que le développement économique local des ETD concernées par l'exploitation des ressources naturelles.

d.1. Activités

a) Atelier de lancement du projet en 2018

AFREWATCH a organisé un atelier de lancement du projet pour présenter aux CCL les grandes orientations du nouveau programme et particulièrement pour la tranche du projet en 2018 et 2019.

Tenu les 13 et 14 mars 2018 à Kolwezi, cet atelier a réuni 30 participants membres des 3 CCL notamment ADCLK, ADDL, et ADM qui ont identifié, pendant la première journée, les cas pertinents de violation des droits de l'homme nécessitant une action de plaidoyer. La journée a été sanctionnée par l'adoption d'un plan d'activités de plaidoyer pour chaque CCL durant la période d'avril à octobre 2018. (voir annexe en fin du rapport)



Photo de trente participants représentant les trois comités des communautés lors de l'atelier de lancement des activités des communautés en 2018 organisé en mars 2018 dans la salle de réunion de la paroisse catholique Notre Dame de Fatima dans la commune de Manika

b) Atelier d'évaluation du projet en 2018

Du 11 au 12 décembre 2018, AFREWATCH a tenu l'atelier d'évaluation du projet d'activités d'accompagnement des communautés autour des entreprises minières dans la province du Lualaba. Il s'est agi d'évaluer la mise en œuvre du projet en 2018 qui était essentiellement consacré à la documentation des cas des violations des droits humains et aux actions de plaidoyer. Vingt-neuf participants dont 14 femmes et 15 hommes appartenant aux trois communautés ont pris part à cet atelier. A cet effet, les participants ont présenté leurs activités de monitoring, de documentation et de plaidoyer ; ils ont relevé les succès, les défis rencontrés et ont proposé les voies d'issue. Par ailleurs, dans le cadre de la promotion des droits humains, il a été présenté les activités de sensibilisation des autres membres des communautés sur la gestion des ressources naturelle et particulièrement les obligations des entreprises et le respect des droits humains.



Photo de famille lors de l'atelier d'évaluation de décembre 2018 dans l'une des salles de réunion de la Paroisse Notre Dame de Fatima à Kolwezi

En 2018, les CCL ont mené des activités de documentation et plaidoyer ; cependant grâce au plaidoyer mené, le changement positif a été observé dans la communauté. Tous les trois CCL ont rencontré des autorités d'entreprises et politico-administratives pour échanger sur les problèmes de leurs communautés notamment : l'accès à l'eau, à l'électricité, aux soins médicaux, aux voies de transport, à la scolarisation des enfants. Les actions de plaidoyer ont ciblé les institutions suivantes : les entreprises KCC, MUMI, MKM, SICOMINES, COMMUS, CHEMAF et les ministères provinciaux des infrastructures, de l'énergie, de l'éducation, et l'Assemblée provinciale. Malheureusement les efforts fournis pour atteindre le gouverneur du Lualaba n'ont pas abouti.

Grâce aux activités de plaidoyer menées, les problèmes des communautés ont été exposés et débattus pour des solutions durables avec les décideurs. A l'issu de ce travail ayant été entrepris de avril à décembre 2018, les trois communautés organisées ont produit 21 rapports d'activités en 2018 à raison d'un rapport par communauté et par mois. Ci-dessous le tableau récapitulatif du plaidoyer mené par les CCL.

CCL	Cibles	Objet/Résumé du cas	Résultats obtenus
ADM	Les responsables du département du social de l'entreprise KCC dont M. MBAYO Georges (agent de liaison) et KITENGE Crispin (Superviseur)	Répondre aux besoins primaires de la population tels que la desserte en eau potable et la réhabilitation ou la construction des écoles.	A l'issu de plusieurs rencontres réalisées en 2018 ; plusieurs promesses ont été faites par KCC pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés locales notamment par la desserte en eau potable et la construction d'écoles

ADDL	Ministre de l'énergie, M. NGOY KAWAYA Alexandre	Répondre aux besoins primaires de la population tels que la desserte en eau potable	Le 11 juillet 2018, audience accordée au CCL par le conseiller du ministre en charge de l'eau. Séance tenante, le conseiller a téléphoné les responsables de KCC pour savoir l'évolution des travaux de forage d'eau. Il a promis par ailleurs d'en assurer le suivi des travaux.
	Les responsables du département du social de l'entreprise KCC (Crispin KIBAMBE (officier de liaison))	Répondre aux besoins primaires de la population tels que la desserte en eau potable et la réhabilitation et/ou la construction des écoles.	Le 9 août 2018, audience accordée au CCL avec une promesse de réhabiliter d'abord le système d'approvisionnement en eau potable dans le temps raisonnable
	Le ministre provincial des infrastructures de la province du Lualaba, M. MBANGU MWANGAL Norbert	La réhabilitation de la route nationale n°49 et des grandes artères de la cité de Luilu endommagées par les engins des entreprises minières et à la base de fortes poussières, des boues et de sérieux problèmes de santé aux populations	Le 04 décembre 2018, audience accordée au CCL et selon la promesse du ministre, la route nationale qui passe par la cité Luilu et qui mène vers Dilolo sera asphaltée l'année prochaine (2019).
ADCLK	Les chargés du Social, de l'environnement, de la sécurité et de la santé de MUMI	Réhabilitation des routes, construction d'écoles et centres de santé et création d'emplois en faveur des populations locales	Le 29 mai 2018, audience accordée au CCL et promesse de revenir aux communautés une fois que les dispositions pratiques sont prises.
	Le ministre provincial des infrastructures de la province du Lualaba, M. MBANGU MWANGAL Norbert	Réhabilitation des routes, construction d'écoles et centres de santé pour les populations.	Le 26 octobre 2018, audience accordée au CCL où le ministre de tutelle a promis de réunir les responsables de MUMI et de ADCLK pour faire un état des besoins et analyser la possibilité d'y répondre.
	Cabinet du Gouverneur de la province du Lualaba	Réhabilitation d'écoles	Le 31 octobre 2018, audience accordée au CCL par la secrétaire du gouverneur en la personne de Mme Béatrice MUHALILA. Une promesse de faciliter le contact avec MUMI et le ministère des infrastructures est faite.
	Les chargés du social, de l'environnement minier & sécurité social (le prénommé Roger) et des questions juridiques (M.de MUMI dont M. Florent SAMATO (officier de liaison))	Participation à un entretien avec l'entreprise MUMI sur les effets graves de la fuite d'une substance toxique monitoré en juin 2017.	Le 10 juin 2018, audience accordée et ses responsables de MUMI promettent d'attendre les conclusions du rapport de la Direction Provinciale de l'Environnement Minier (DPEM)

	Responsables du département du Social de l'entreprise MUMI dont M. Florent SAMATO (officier de liaison)	Participation à un entretien entre l'entreprise MUMI et ADCLK sur la prise en charge médicale d'une victime d'un incident de pollution qui s'était produit en juin 2017.	Promesse de MUMI de continuer le processus de collecte des preuves de pollution et de contamination de la victime avant toute action de prise en charge
--	---	--	---

d.2. Résultats

- Les actions de plaidoyer ont été menées ciblant les autorités des entreprises et de l'Etat
- Les CCL ont exigé le respect des droits humains et de l'environnement et l'application de la responsabilité sociale des entreprises minières

VI. Changements constatés

Il s'agit des changements sociaux constatés suite aux actions de plaidoyer menées par les CCL sur les différents cas des violations des droits humains bien documentés. Ceci a été également une importante contribution au travail de protection des droits humains effectué par les membres des communautés locales et par les organisations de la société civile en général.

Voici les changements réalisés comme valeur ajoutée de l'exécution de ce programme d'accompagnement des communautés locales du Lualaba sur la justice environnementale depuis 2015 jusque 2018 :

- La poursuite par KCC des travaux de construction d'une station de pompage pour l'approvisionnement des populations de Luilu en eau potable à Luilu amorcés en 2015. Cette station est connectée à trois stations d'approvisionnement en eau potable implantées respectivement derrière la paroisse catholique Saint Pascal et le marché central de Luilu, derrière le stade de Luilu et à Tshamundenda en faveur des communautés locales.
- Le début l'opération de desserte d'eau potable grâce à l'usage des citernes à Luilu : pendant que KCC développe le système d'adduction d'eau, des citernes ont été placées dans différents endroits de Luilu pour desservir la population en eau potable. Cette distribution d'eau vient de mettre fin à plus de deux ans de manque d'eau.
- La construction des bornes fontaines à Rianda par l'entreprise MUMI pour approvisionner la population en eau potable depuis la moitié de l'année 2017.
- L'installation de la tuyauterie à Musonoie pour faciliter la distribution d'eau à certains endroits qui connaît un sérieux problème de carence depuis plus de trois ans.
- La réhabilitation de trois complexes scolaires à Luilu par l'entreprise KCC au mois d'août 2018
- Le début des travaux de réhabilitation des routes principales menant vers Musonoie et Kapata depuis le mois de septembre 2018.
- La prise en charge depuis deux ans, par KCC et Mumi, des enfants avec les activités récréatives en vue de les empêcher de se rendre dans les sites miniers pendant les grandes vacances respectivement à Musonoie, à Luilu et à Rianda, Kaindu et Kapaso.
- La bonne collaboration entre MUMI, la communauté et les responsables du ministère provincial de la santé pour le projet de construction d'un Centre de Santé à Rianda pour les

populations des villages Rianda, Kapaso et Kaindu depuis août 2018. Le projet une fois concrétisé, le centre sera sous la gestion de la Zone de santé du Lualaba.

- L'arrosage de certains tronçons des routes principales vers Luilu et Musonoie comme tentative de remède à la gestion des poussières qui menacent la santé des populations avec le trafic des engins des entreprises depuis 2017.
- L'information des autres communautés des villages Mibanze, Dikanda, Kawama, Tshinsenda, etc., sur leurs droits vis-à-vis des entreprises minières et des institutions étatiques depuis mars 2018.
- L'augmentation du nombre de membres qui adhèrent aux trois associations pour ensemble contribuer à la protection et à la promotion des droits humains de telle sorte que l'exploitation des ressources minières profite également aux membres de communautés par une bonne gouvernance depuis mars 2018. L'adhésion d'autres membres des communautés aux différentes asbl implantées par AFREWATCH faisant passer les effectifs de 30 à 42 à Luilu, de 30 à 43 à Musonoie et de 30 à 70 à Rianda, Kapaso et Kaindu dont 21 femmes adhérentes.
- Lancement ce 26 novembre 2018 des travaux de réhabilitation de trois avenues en état de délabrement avancé dans la commune de Luilu par le bourgmestre de la commune de Dilala avec les fonds de la redevance minière des entreprises minières. il s'agit des avenues Kazembe, Kabongo et De l'église.
- L'établissement d'un cadre de dialogue entre les entreprises KCC et MUMI et les 3 asbl (ADDL, ADM, ADCLK) résultant du travail de renforcement des capacités et d'organisations des communautés en Comités des Communautés locales sur les questions des droits des communautés locales des entreprises minières. il s'agit de l'accès aux services sociaux de base tels l'eau, l'éducation, la santé, les routières, l'électricité. Ce cadre n'est pas formel mais c'est une situation et une opportunité qui permet la négociation sur les questions liées au développement des communautés et aux obligations des entreprises vis-à-vis des communautés locales.

NB : Beaucoup de projets lancés soit par les entreprises minières soit par le gouvernement provincial sont encore en leur début. Le rapport 2019, reviendra sur leur évolution. Mais aussi par rapport aux problèmes, il y a encore beaucoup d'efforts à fournir. Toutefois, AFREWATCH salue l'engagement de parties impliquées.

ANNEXE

Plan d'activités de plaidoyer des Comités des Communautés Locales du Lualaba pour l'exercice 2018

LUILU			
Cas identifiés	Type de violation	Justification	Observation
Problèmes d'accès à l'eau potable	Droit d'accès à l'eau potable	Depuis plus de 5 ans, la population de Luilu n'a pas accès à l'eau potable. Elle s'approvisionne auprès d'une petite rivière du quartier Tshamundeda fournissant des eaux impropres à la consommation. Plusieurs initiatives sont restées sans succès notamment les travaux d'adduction d'eau amorcés par l'entreprise KCC qui évoluent à pas de tortue, et l'installation de trois citernes d'eau dans quelques coins de la cité en attendant leur connexion aux voies ou tuyaux de transport et de distribution qui n'existent pas encore.	Projet en cours
Difficultés d'accès aux soins médicaux	Droit aux soins médicaux	La population de Luilu n'a presque pas accès aux soins médicaux appropriés. Il n'existe qu'un seul centre de santé ainsi que des postes de santé mal équipés qui assistent tant bien que mal la population. Le problème se pose à deux niveaux : le manque d'infrastructure médical et la qualité médiocre des soins de santé pour celles qui y existent. Néanmoins, KCC a initié des travaux de construction d'un centre de santé qui sera sous gestion de la zone de santé de Luilu.	Travaux en cours
Mauvaise scolarité des enfants	Droit à l'éducation	Les infrastructures scolaires de Luilu sont délabrées ; les écoles publiques opèrent dans vieilles bâtisses laissées par la Gécamines. Les écoles n'ont pas de bancs et les élèves suivent les cours dans les conditions macabres et sont exposés aux intempéries.	Travaux achevés pour la réhabilitation des trois écoles catholiques de Luilu mais le besoin reste pendant compte tenu de l'importance de la démographie

			scolaire de cette cité ainsi que des entités administratives voisines.
--	--	--	--

MUSONOIE			
Cas identifiés	Type de violation	Justification	Observation
Rareté et qualité de l'eau	Droit d'accès à l'eau potable	La population de MUSONOIE estimée à 80.000 d'habitants souffre pour s'approvisionner en eau potable. L'entreprise KCC n'a pas encore pris des dispositions concrètes pour faciliter production et la distribution d'eau. La population s'approvisionne grâce à la tuyauterie usée de la Gécamines qui laisse échapper l'eau à certains endroits et laisse infiltrer une autre eau sale en cas de coupure de fourniture. Seule la population du quartier écailles a cette « chance » de s'alimenter en eau de cette tuyauterie. Par ailleurs, l'eau ne coule que pendant 2 heures le jour. Voici en substance les problèmes : • Insuffisance de points de distribution d'eau • Mauvaise qualité de tuyauterie • Coupures fréquentes d'eau	Aucune initiative n'est prise quel que soit les multiples demandes formulées par les communautés envers l'entreprise
Rareté et mauvaise qualité des soins médicaux	Droit aux soins médicaux	L'accès aux soins médicaux n'est pas facile à MUSONOIE suite à l'inexistence de centres sanitaires rudimentaires et aux mauvais soins de santé administrés aux patients. L'entreprise KCC n'assure pas les soins médicaux de la population qui se prend en charge elle-même.	Aucune initiative n'est prise en dépit de toutes les revendications

Mauvaise scolarité des enfants	Droit à l'éducation	Les écoles de Musonoie sont dans un état déplorable. Jusqu'à ce jour, l'entreprise KCC n'a réhabilité qu'une seule école (Nyota ya Alfajiri) et n'a fourni aucune assistance pour l'amélioration de la qualité de l'éducation scolaire dans d'autres écoles de Musonoie. Les vieux bâtiments scolaires nécessitant une réhabilitation continuent toujours à accueillir les élèves. Les écoles sont mal équipées et ne peuvent plus protéger les enfants contre les intempéries.	Travaux de réhabilitation déjà achevés pour une école alors que le besoin est toujours là compte tenu du nombre d'écoles et de la démographie scolaire
Problèmes de l'environnement	Droit à un environnement sain	Les populations de MUSONOIE sont victimes des différentes perturbations environnementales suite aux activités minières. Les camions de l'entreprise KCC provoquent la poussière lors de leur passage sur la route KAPATA, les remblais de la mine de KOV laissent couler de la boue pendant les pluies. Ceci affecte les ménages vivant dans les parages. Les usines de l'entreprise COMMUS dégagent et propagent de la fumée qui cause des malaises respiratoires aux populations de MUSONOIE.	Travaux de curage des caniveaux pour enlever la boue et aucune solution pour les poussières et la fumée.

MUMI			
Cas identifiés	Type de violation	Justification	Observation
Difficulté d'accès à l'eau potable	Droit d'accès à l'eau potable	Les populations des villages Rianda, Kaindu et Kapaso éprouvent d'énormes difficultés pour s'approvisionner en eau potable. Les eaux du lac Kando accueillent souvent des eaux usées provenant des usines de l'entreprise Mumi. A Rianda, 4 puits ont été forés et qui, malheureusement, connaissent régulièrement des pannes. Seul 1 puits est resté opérationnel. A Kaindu et Kapaso, il existe respectivement 2 puits dont 1 est opérationnel et 1 autre puits en panne. Malheureusement ces puits	Il y a un besoin de la mise en place d'un système pour assurer la maintenance et l'augmentation de nombre de puits.

		opérationnels ne suffisent pas à desservir les populations respectives.	
Problèmes d'accès aux soins médicaux	Droit aux soins médicaux	L'unique centre de distribution de produits pharmaceutiques est situé à Rianda, et ne dessert que les enfants de moins de 5 ans d'une manière irrégulière. L'on peut alors dire que les soins médicaux n'existent pas à Rianda, Kaindu et Kapaso; les populations doivent parcourir des dizaines des kilomètres pour se faire soigner soit à Kolwezi soit à Lubumbashi	Besoin urgent (élargissement de service à toute la population et construction de centres supplémentaires)
Problèmes d'accès à l'éducation	Droit à l'éducation	Il existe une école à Rianda de 12 classes construite par l'entreprise MUMI tandis qu'à Kapaso, une école primaire de 4 classe a été construite grâce à aux contributions des parents. A Kaindu il n'existe pas d'école et les élèves quel que soit leur bas âge (5 ans) parcourent plus de 10km pour atteindre l'école de Rianda.	Travaux déjà achevés pour la construction de l'école de Rianda même si le besoin est toujours croissant car il en manque à Kapaso et Kaindu
Conditions de vie très médiocre pour les populations	Droit à un emploi décent	L'entreprise n'emploie pas plus de dix personnes en qualité de main d'œuvre locale.	

AFREWATCH

African Resources Watch

Observatoire Africain des Ressources naturelles

Domaines d'intervention

- AFREWATCH intervient dans le secteur des ressources naturelles : les mines, les hydrocarbures et l'eau.
- De façon transversale, les questions de l'artisanat minier, de changement climatique, de gestion de la ressource énergétique (électricité), de la sécurité des défenseurs des droits humains et des services de sécurité dans les sites miniers sont abordées
- Toutes ces questions sont traitées dans trois programmes :
 - Les droits humains : droits des communautés, protection de l'environnement, droits des femmes et enfants
 - La gouvernance : la cadre légale et la transparence
 - Le plaidoyer sur des cas relevés dans toutes les thématiques

Mission

- Protéger et promouvoir les droits humains dans l'exploitation des ressources naturelles
- Accroître la participation des citoyens dans la gestion des ressources naturelles des industries extractives par la disponibilité, l'accès et la compréhension de l'information ;
- Tenir responsables les acteurs gouvernementaux et privés impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles en Afrique ;
- Proposer des alternatives citoyennes crédibles en remplacement des politiques minières en vigueur dans les pays africains où les compagnies exploitant les ressources naturelles.

Moyens d'intervention de AFREWATCH

Cette mission est poursuivie grâce aux actions de : Monitoring, Recherche, Plaidoyer, Publication, Accompagnement judiciaire, Renforcement des capacités.

Outils de travail et Groupes cibles

- AFREWATCH recourt aux outils suivants : ITIE, UNGP, EPU, Dodd Frank, Vision Minière Africaine, Convention 169 de l'OIT, Lois nationales et autres lois et initiatives internationales.
- AFREWATCH utilise comme alliés et cibles de plaidoyer : Communautés, entreprises, banques, institutions et services étatiques, Parlement, Universités et ONG nationales et internationales.

Partenaires techniques et financiers

- AFREWATCH est membre des réseaux suivants : GoodElectronics, OCED Watch, ACCA, SEE, Observatoire de la Gouvernance de la Sécurité Privée.
- AFREWATCH reçoit l'appui financier des ONG suivantes : Action de Carême suisse, Pain Pour le Prochain suisse, Fonds pour les Droits Humains Mondiaux (FDHM), Natural Resource Governance Institute (NRGI), Amnesty International/Londres, Ressource Matters (RM), GoodElectronics, Global Greengrass Fund (GGF), Wellspring, Centre de Recherche sur les Multinationales(SOMO), Coalition for Human Rights in Development.



POUR TOUT CONTACT :

Tél. : +243 818577577 / 82 230 48 00

Email : info@afrewatch.org

Site web : www.afrewatch.org

Adresse physique bureau :

1856, avenue Mama Yemo, Quartier Makutano,
Commune de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga,
RDC